



**PREFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer du
Morbihan**

**Service mer et littoral
Unité cultures marines**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

Articles R. 923-9 à R.923-49 du code rural et de la pêche maritime

Arrêté du 6 juillet 2010 relatif aux demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines

OPERATION	<i>Fusion et agrandissement</i>	NUMERO DE DEMANDE:	VA25/0138
-----------	--	--------------------	------------------

DEMANDEUR	EARL ETS BENOIT LE JOUBIOUX n° d'administré: SPR3785 58 rue de Béguéro – Pencadénic - 56370 LE TOUR-DU-PARC
-----------	---

Parcelles concernées : état avant fusion et agrandissement

NUMERO	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES	SURFACE	EXPIRATION
VA13009631	Pencadénic LE TOUR-DU-PARC	Terre-plein amorti DPM littoral (balancement des marées)	190 m²	27/02/2035
VA13008621	Pencadénic LE TOUR-DU-PARC	Terre-plein amorti DPM littoral (balancement des marées)	64 m²	27/02/2035

Parcelles concernées : état après fusion et agrandissement

NUMERO	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES	SURFACE	EXPIRATION
VA13009631	Pencadénic LE TOUR-DU-PARC	Terre-plein amorti DPM littoral (balancement des marées)	1492 m²	27/02/2035

Je m'engage à me conformer aux obligations découlant du code rural et de la pêche maritime.

Le silence gardé par le préfet pendant six mois à compter de la date d'accusé de réception des demandes d'autorisation vaut décision de rejet de ces demandes.

Fait à Vannes, le 08/12/2025

Signature du demandeur

M. Benoît LE JOUBIOUX gérant de l'EARL ETS LE JOUBIOUX BENOIT

Accusé réception de l'administration le : **08 décembre 2025**

Le contrôleur des cultures marines

Yann DUMONT





**PREFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer du
Morbihan
Service mer et littoral
Unité cultures marines**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

Articles R. 923-9 à R.923-49 du code rural et de la pêche maritime

Arrêté du 6 juillet 2010 relatif aux demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines

OPERATION	Création	Demande n° :	VA25/0139
-----------	-----------------	--------------	------------------

DEMANDEUR	EARL ETS BENOIT LE JOUBIOUX n° d'administré: SPR3785 58 rue de Béguéro – Pencadénic - 56370 LE TOUR-DU-PARC
-----------	---

Parcelle concernée :

NUMERO	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES	SURFACE	EXPIRATION
VA13000963	Pencadénic TOUR DU PARC	Divers huîtres, moules et coquillages Dépôt bassin insubmersible DPM littoral (balancement des marées)	160 m²	Attribution demandée pour une période de 35 ans.

Je m'engage à me conformer aux obligations découlant du code rural et de la pêche maritime.

Le silence gardé par le préfet pendant six mois à compter de la date d'accusé de réception des demandes d'autorisation vaut décision de rejet de ces demandes.

Fait à Vannes, le 08/12/2025

Signature du demandeur

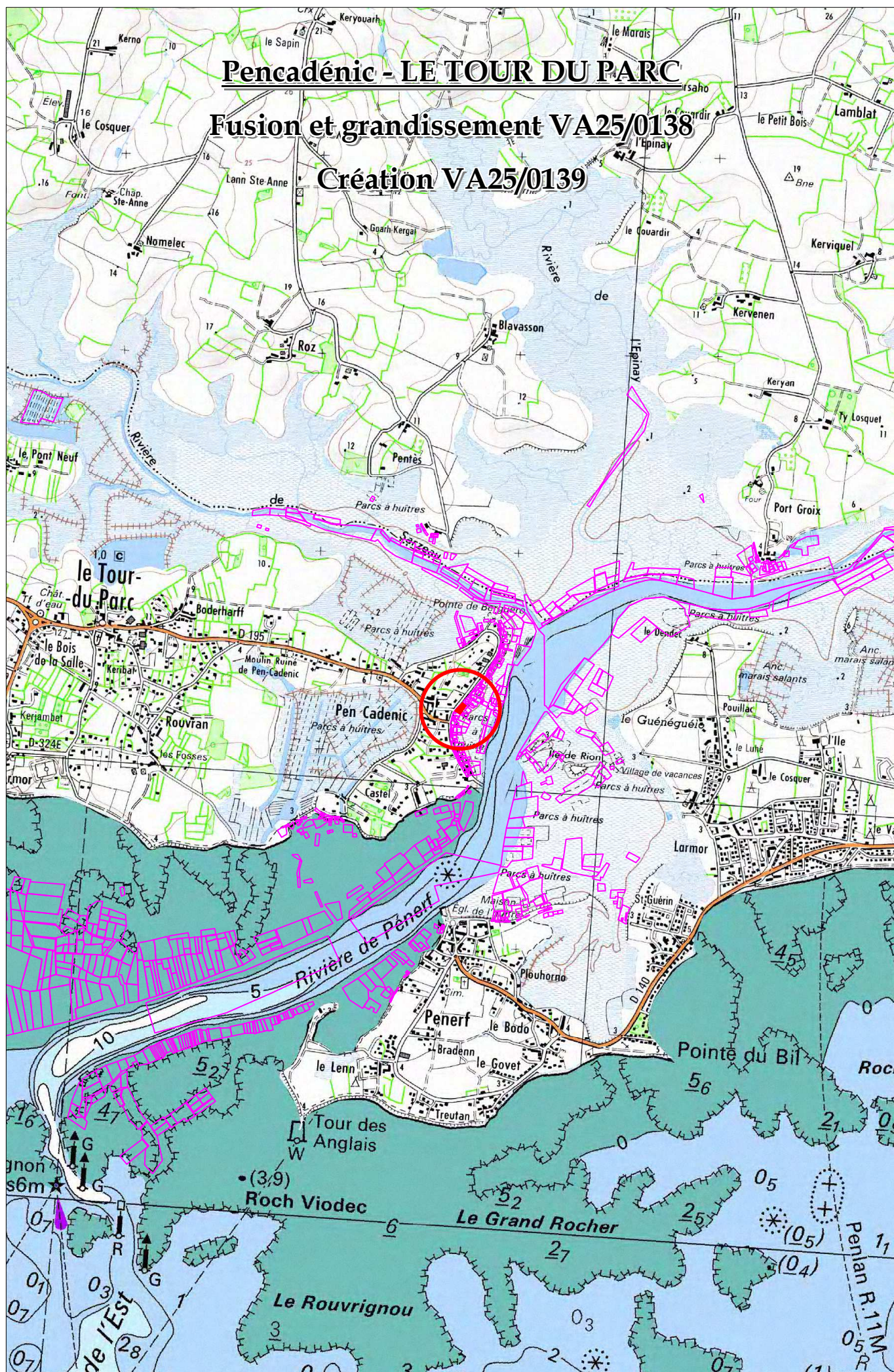
M. Benoît LE JOUBIOUX gérant de l'**EARL ETS LE JOUBIOUX BENOIT**

Accusé réception de l'administration le : **08 décembre 2025**

Le contrôleur des cultures marines

Yann DUMONT





Pencadénic - LE TOUR DU PARC

Fusion et grandissement VA25/0138

Création VA25/0139

AK0112

Terre-plein
VA13009631
S = 190 m²

AK0389

Terre-plein
VA13008621
S = 64 m²

AK0382

AK0381

Terre-plein projeté
VA13009631
S = 1492 m²

Bassin insubmersible projeté
VA13000963
S = 160 m²

Pencadénic - LE TOUR DU PARC

Fusion et grandissement VA25/0138

Création VA25/0139

Terre-plein
VA13008621
S = 64 m²

Terre-plein
VA13009631
S = 190 m²

Terre-plein projeté
VA13009631
S = 1492 m²

Mur en parpaings à ériger

Bassin insubmersible projeté
VA13000963
S = 160 m²

Mur en parpaings à ériger

16 m 00

10 m 00

Pencadénic - LE TOUR DU PARC

Fusion et grandissement VA25/0138

Création VA25/0139

Terre-plein
VA13008621
S = 64 m²

Terre-plein
VA13009631
S = 190 m²

Terre-plein projeté
VA13009631
S = 1492 m²

Mur en parpaings à ériger

Bassin insubmersible projeté
VA13000963
S = 160 m²

Mur en parpaings à ériger